

Fleurieux-sur-l'Arbresle



Publié le 10 juillet 2026

Délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
30 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Isabelle BONNET (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-47 Délibération relative à la désignation d'un référent « Sécurité Routière »

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La Préfecture s'est engagée dans une politique active de lutte contre l'insécurité routière ciblée autour de quatre axes : les deux-roues motorisés, le risque routier professionnel, les conduites à risques et les mobilités douces.

La Préfecture souhaite renforcer le partenariat avec les communes en désignant un référent « sécurité routière » pour avoir un interlocuteur privilégié pour élaborer des actions de prévention et de communication.

VU la candidature de Léo MOLINIE ;

Il est procédé à la désignation du candidat à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Léo MOLINIE comme référent « sécurité routière ».

Le Maire

Aymeric GIRARDON

La secrétaire de séance

Delphine CHARVIEUX